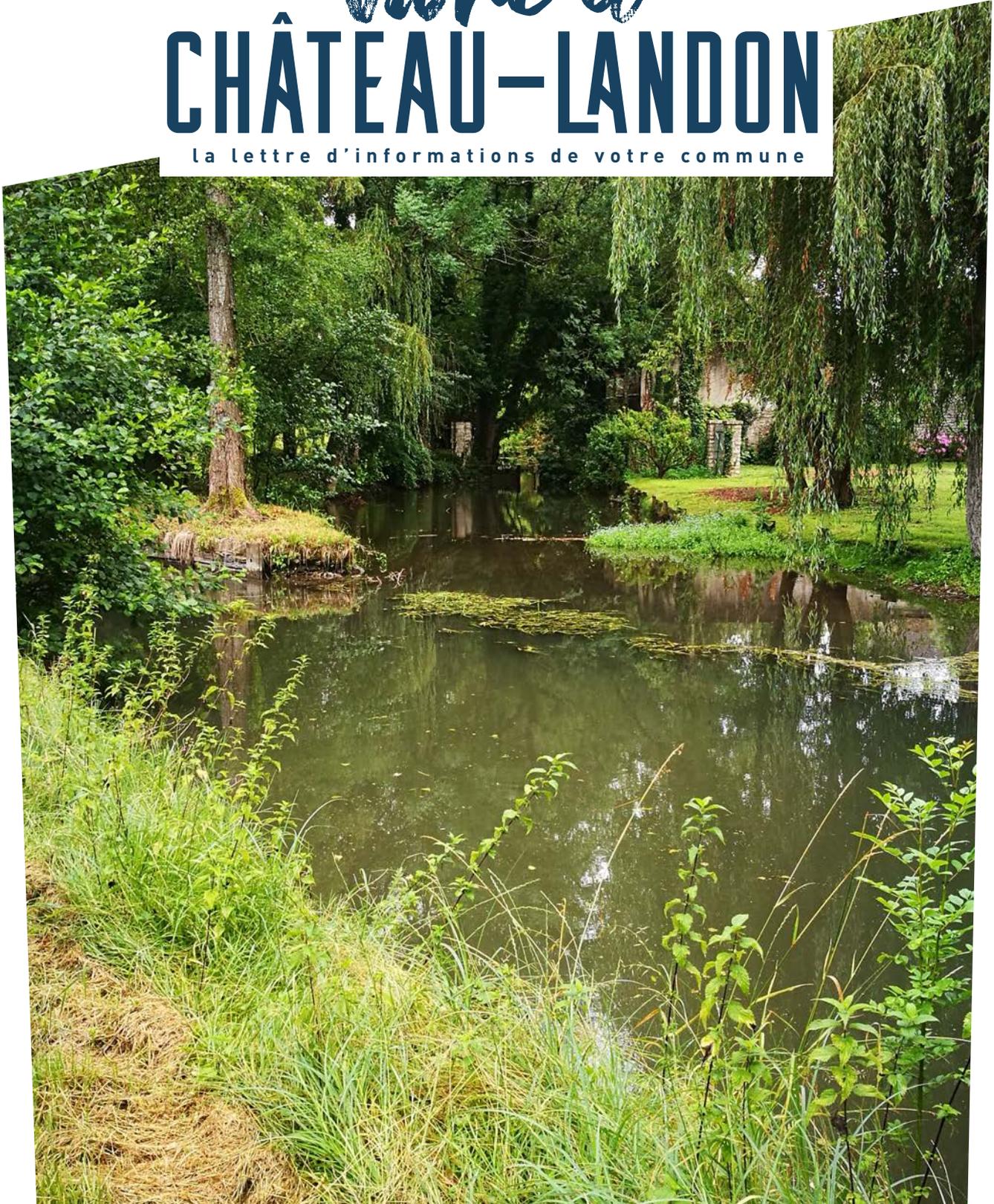


Newsletter

AVRIL
2024
n° 50

Vivre à
CHÂTEAU-LANDON

la lettre d'informations de votre commune



Travaux



- 1 Nettoyage à haute pression de différentes rues (mairie, escalier poterne nord, jardin d'Allioune...);
- 2 Taille des arbres rue du Gâtinais en début de mois ;
- 3 Après plus de 30 ans de bons et loyaux services, une rénovation du bureau de Madame le Maire s'imposait;
- 4 Réfection du plafond de la salle Pascale Pinguet en mairie, suite à des défauts constatés. Reprise sous garantie ;
- 5 Réfection du gazon devant le gymnase ;

Mais aussi :

- Entretien de voirie (désherbage et rebouchage nid de poule).

Permanence du samedi matin en mairie

La mairie est ouverte de 10 h à 12 h tous les 1^{er} samedis de chaque mois avec la présence d'élus : les prochaines permanences auront lieu **les samedis 6 avril et 4 mai 2024**.

Balayage des rues

Les prochaines interventions de la société de nettoyage urbain sont programmées les :

- Jeudi 2 mai 2024 (centre-ville)
- Vendredi 3 mai 2024 (les hameaux)
- Mercredi 5 juin 2024 (centre-ville)
- Mercredi 3 juillet 2024 (centre-ville)
- Jeudi 4 juillet 2024 (les hameaux)

Il est impératif que chacun déplace son véhicule la veille du passage.

Portes-ouvertes de la Station d'épuration

L'eau est une ressource rare dont il convient de préserver la qualité pour l'environnement et pour la santé des écosystèmes. Cet enjeu passe notamment par l'épuration des eaux usées avant que celles-ci soient rejetées dans l'environnement.

Dans le cadre de la journée environnement, les habitants de la Commune ont pu découvrir le traitement des eaux usées.



Opération Ville Propre

Organisée par le Conseil municipal d'enfants, l'opération ville propre a pu se dérouler dans de bonnes conditions. Il est agréable de constater qu'il y avait peu de déchets sur notre commune mais il reste encore quelques efforts à faire sur les mégots et les déjections canines.



Concours Recycl'art

Cette année, 5 participants ont créé des œuvres à base d'objets recyclés qui ont été installées dans le jardin de la mairie. Bravo à la maison de retraite de Jallemain qui a remporté le 1er prix.

Merci à tous les participants !

- 1er prix : Le géant de fer
- 2ème prix : Robot'art
- 3ème prix : Le retour de la communauté des déchets
- 4ème prix : Cap Terre et Mer
- 5ème prix : Explosion printanière

Tous les participants recevront un prix lors de la cérémonie du mois de novembre 2024.



Piûre de rappel avant verbalisation devant les écoles

Depuis quelques temps, les enseignants, la mairie, la gendarmerie d plorent des probl mes de stationnement   proximit  des  coles (maternelle,  l mentaire et coll ge). De ce fait, une campagne de communication concernant le comportement des parents-automobilistes   proximit  des  coles va  tre effectu e prochainement. Une banderole a  galement  t  install e mardi 2 avril 2024 (ci-dessous le visuel).

Votre  cole n'est pas un drive !


NON aux incivilit s

Je ne m'arr te pas :

- > sur un passage pi ton
- > au milieu de la chauss e
- >   l'endroit r serv  aux bus




OUI   la s curit 

Je stationne mon v hicule correctement

Je consacre un peu de temps   mon enfant en l'accompagnant jusqu'   l' cole

Votre enfant n'est pas un colis ! 

Services administratifs

Pour toutes rencontres avec les services de la mairie, il est imp ratif de prendre rendez-vous au pr alable, vous serez ainsi re us dans les meilleures conditions.

De m me, il est possible de prendre rendez-vous avec le Maire et les Adjoints. Vous pouvez  galement rencontrer l' lu de permanence, ou bien souvent le Maire, sans rendez-vous, le 1er samedi de chaque mois de 10h   12h.

Point sur les arbres

L'abattage d'un arbre

Qu'il présente un danger, qu'il soit malade ou qu'il occasionne une gêne, sachez que vous ne pourrez pas abattre un arbre comme bon vous semble.

L'abattage intempestif et non maîtrisé d'arbres peut :

- Fragiliser les sols
- Dénaturer le paysage
- Porter atteinte à l'environnement

L'autorisation d'abattage d'arbres doit se faire obligatoirement en mairie.

Voici la marche à suivre :

- Retirer le formulaire de déclaration préalable de travaux en mairie ou le télécharger sur internet. Il s'agit du formulaire Cerfa n°12530*03 (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R18249>)
- Le remplir précisément et y joindre un plan de situation de l'arbre et le transmettre à la mairie.

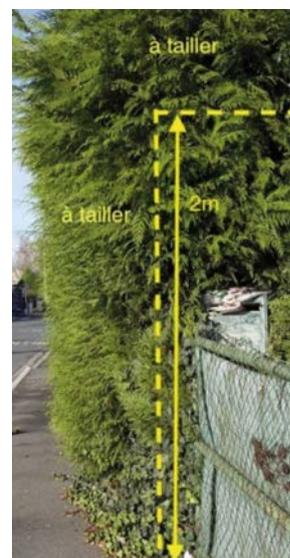
En cas de non respect de la procédure, vous êtes passible de poursuites.

Tailles et Plantation des haies

Tout végétal (arbres ou arbustes) de plus de 2 mètres de haut doit être planté à plus de 2 mètres de la limite séparative des propriétés voisines.

Les végétaux de taille inférieure à 2 mètres doivent être plantés au minimum à 0.50 mètre de la limite séparative. Il est interdit de couper les branches qui dépasseraient sur votre propriété, veuillez en aviser votre voisin.

Anticiper ou retarder la taille afin de toujours permettre la circulation sans gêne des piétons.



Les haies sont un formidable habitat de reproduction et d'alimentation. La ligue pour la Protection des Oiseaux recommande de ne pas tailler les haies durant la période du 15 mars au 31 juillet afin que les oiseaux puissent nicher.



Règlementation relatives au brûlage des déchets

Les déchets dits verts, issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets.

Le brûlage à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin des déchets ménagers et assimilés est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

Rappel du Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique

Le fait de ne pas respecter les dispositions des arrêtés pris en application des articles L. 1 ou L. 3 ou L. 4 du code de la santé publique dans leur rédaction antérieure au 8 janvier 1986 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe, fixée par le Procureur de la République. La police municipale veillera au bon respect du décret.

Ces déchets doivent être emmenés en déchèterie.

Rappel des horaires de la déchèterie de Château-Landon (route de Puiseaux) :

- Du lundi au samedi de 9h à 11h50 et de 14h à 16h
- Les dimanches et jours fériés : 9h à 12h50



Nouveautés à la bibliothèque

La bibliothèque a reçu des nouveautés :

La colère d'Izanagi de Cyril Carrère
La sucette verte de Didier Cornaille
Un animal sauvage de Joël Dicker
Mon oncle d'Australie de François Garde
Les dames de guerre de Lurent Guillaume
Les parias de Arnaldur Indridason
Cinq coeurs en sursis de Laure Manel
Les effacées de Bernard Minier
A la gorge de Monnehay Max
La fin du monde de Xavier de Moulins
Quelqu'un d'autre de Guillaume Musso
Poussière blonde de Tatiana de Rosnay
Royale de Danielle Steel
La lignée de Aurélie Valognes
La dernière allumette de Marie Varella

**Venez découvrir ces nouveautés les lundis, jeudis et samedis de 10h à 11h30
et les mercredis de 14h30 à 16h30, à la bibliothèque rue Moïse.**



Élections européennes

Êtes-vous inscrit sur les listes électorales ?

À l'approche des prochaines élections européennes qui se dérouleront le dimanche 9 juin 2024, pensez à vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune.

Première inscription : vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6ème vendredi qui précède le 1er tour. Présentez vous en mairie pour toute information complémentaire.

Vous venez d'emménager : présentez-vous à la mairie aux horaires d'ouverture.

Vous avez eu ou allez avoir 18 ans entre le 20/03/2023 et le 28/04/2024 : vous allez recevoir une invitation pour la cérémonie de citoyenneté au cours de laquelle vous sera remise votre carte électorale. Pensez à consulter votre boîte mail.

Pour vérifier vos informations personnelles et/ou votre bonne inscription : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Point sur l'urbanisme

Que faut-il déclarer en mairie ?

* **Vous souhaitez faire des travaux** (changement d'un portail, une clôture, un ravalement, réfection de toiture, fenêtres et fenêtres de toit, peinture des volets, cabane de jardin, piscine....) : Pour tout ce qui touche à l'aspect extérieur de votre propriété, vous devez faire une déclaration préalable, même si c'est une réfection à l'identique.

* **Vous souhaitez agrandir votre habitation**, ou aménager les combles et donc créer de la surface de plancher :

Dépôt d'une déclaration préalable :

- Si l'agrandissement est inférieur à 20 m² (porté à 40 m² en Zone U du PLU) à condition que la surface totale de plancher ne dépasse pas 150 m².

Dépôt d'un permis de construire :

- Si l'agrandissement est supérieur à 20 m² (porté à 40 m² en Zone U du PLU) ou si la surface totale de plancher dépasse 150 m², le recours à un architecte est obligatoire.

* **Vous souhaitez poser des panneaux photovoltaïques :**

Le dépôt d'une déclaration préalable est obligatoire, de nombreuses conditions sont à respecter, renseignements au préalable en mairie.

Dans tous les cas, les travaux ne pourront démarrer qu'après l'accord de la mairie.

Permis de louer

Le permis de louer est une obligation imposée aux bailleurs qui permet de contrôler l'état des logements avant leur mise en location. La mesure a donc pour objectif immédiat de réduire le nombre de logements qui ne respectent pas les critères de décence imposés pour la mise en location de tout logement.

Depuis 2021, afin de lutter contre l'habitat indigne, le conseil municipal a instauré le permis de louer.

Cette procédure impose aux propriétaires bailleurs de signaler la mise en location de leur bien aux services de la mairie. Ils devront présenter des diagnostics prouvant que le logement ne présente aucun danger pour l'occupant.

Avant de délivrer l'autorisation, un contrôle visuel aura lieu sur place.

Les prestations versées par la CAF seront soumises à la présentation de l'autorisation.

Le permis de louer est applicable depuis le 1er septembre 2021 à tout nouveau bail (hors renouvellement) et sera valable 3 ans.

Une sanction (de 5000 à 15 000 euros) sera applicable aux propriétaires récalcitrants.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service urbanisme au 01.60.55.50.25 ou par mail : urba@chateau-landon.com.

Demande d'arrêté de voirie

Les demandes d'arrêtés (stationnement, travaux ...) doivent être déposées 10 jours ouvrés avant le début des travaux. Sinon les arrêtés ne seront pas pris en compte.

Veuillez télécharger le cerfa n°14023*01 "Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisation d'entreprendre des travaux" (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R17000>).

Renforcement du plan vigipirate

Le Premier Ministre a décidé le 25 mars 2024, de rehausser le plan Vigipirate à son niveau le plus élevé "**Urgence Attentat**" sur l'ensemble du territoire national. Cette posture Vigipirate maintient les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs et porte un effort particulier sur les événements et bâtiments culturels et culturels. Sont donc renforcées la surveillance aux abords des établissements publics, éducatifs, sportifs, culturels et culturels ainsi que le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants dans ces bâtiments.



Les Olympiades le 16 juin 2024 à partir de 10h

Les olympiades sont organisées par la municipalité de Château-Landon, en partenariat avec les associations sportives, culturelles et festives de la commune.

C'est une journée intergénérationnelle et conviviale au travers des épreuves sportives, drôles et ludiques sur le thème des Jeux Olympiques de 2024.

**Inscription par équipe mixte de 2 à 6 joueurs
de 8 ans à 99 ans
en contactant la mairie au 01 60 55 50 20**



Sondage mené par l'EPAGE du Bassin du Loing

Dans le cadre du Programme d'Etude Préalable au Programme d'Actions de Prévention des Inondation, l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin du Loing mène une enquête sur les mois d'avril et début mai 2024. Elle a pour objectif d'analyser la perception du risque ainsi que les besoins et attentes des habitants/acteurs en matière d'information et de sensibilisation sur le risque inondation.

Le questionnaire est disponible via le lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeNZiLaFq96jLnDUSaz0ckNEz_5ox-PWfNJvnn-20fM-ICFPg/viewform?fbclid=IwAR0C_97m6lpvtuYRjiCGHuhWSIK9LApiTp12UeyQ2fJTVzTqA84nNmMY1DY



SMETOM - Ateliers pratiques "Réussir son compost"

Le SMETOM organise des ateliers gratuitement
dans leurs locaux (13 rue des Étangs,
77140 St-Pierre-lès-Nemours).

Inscription obligatoire au 01 64 29 35 63



RÉUSSIR SON COMPOST

Ateliers pratiques

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Samedi 23 mars 10h > 12h reporté au 13 avril
Jeudi 4 avril 18h30 > 20h
Vendredi 12 avril 14h30 > 16h
Samedi 13 avril 10h > 12h (nouvelle date)
Lundi 13 mai 14h30 > 16h
Vendredi 24 mai 18h30 > 20h

Dans les
locaux du
SMETOM à
Saint-Pierre-
lès-Nemours

**SAMEDI 13 AVRIL :
ATELIER SPÉCIAL AVEC BONUS
«FABRICATION D'UNE LASAGNE»**

GRATUIT SUR INSCRIPTION
01 64 29 35 63 (PLACES LIMITÉES)
www.smetomvalleeduloing.fr



Agenda des manifestations

Journées Européennes des Métiers d'Art

Organisées par l'association Histoire et Archéologie

Du 5 au 7 avril 2024

Ouverture :

- Crypte de l'abbaye de St Séverin (10h30 à 18h00)
- Maison de la Pierre (5 et 6 avril 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30 et le 7 avril de 10h00 à 14h00)

CHÂTEAU-LONDON

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART
—
SUR LE BOUT DES DOIGTS
—
05-07 AVRIL 2024

Fresque et Tapisserie à Château-Landon
29 rue Jean Galland

5 et 6 / 04: 10h30-13h 14h-18h30, 7/04: 10h-14h
Fresquistes: I. Bonzom, A.S. Dumont, V. Letombe, N. Ratet.
Tapisseries: Marysael

#JEMA2024
www.journeesdesmetiersdart.fr

Ouverture de la crypte de l'abbaye St Séverin
vendredi de 10h30 à 18h avec priorité aux scolaires, samedi de 10h30 à 18h tous publics

Maison de la Pierre
29 rue Jean Galland

Démonstrations, réalisations de fresques portatives par l'équipe des fresquistes d'AFFRESCO, vendredi, samedi, dimanche.

Renseignements :
Tel : 0601719287
Mail : Association.ahacl@gmail.com
https://ahacl.fr

CHÂTEAU-LONDON

1ère
COURSE DE CAISSES À SAVON
Folklorique
Adultes et enfants!

DIMANCHE
21 Avril 2024

9h30 : début des descentes
rue du Bas Larry,
77570, Château-Landon

de la vitesse, de la mousse, un tremplin, 4 virages et 2 chicanes

Buvette et restauration sur place!

SAVONS ARTHUR
Du 10 au 20 mars 2025

La page de l'événement
savons.arthur
savonsarthur

pour plus d'infos :
communication@savons-arthur.bio
www.savons-arthur.bio

Partenaires: Fédération des Caisses à Savon, Comité des fêtes, etc.

1ère course de caisses à savon

21 avril 2024

Départ : place de la République pour une descente de la rue du Bas Larry

Exposition "Jouets anciens, le Village"

Organisée par l'Hôtel Dieu

Du 13 au 28 avril 2024
Espace culturel de l'Hôtel Dieu
Entrée libre

CHÂTEAU-LANDON
HOTEL DIEU
Espace Culturel

JOUETS ANCIENS Le Village

Les week-ends
DU 13 AU 28 avril 2024
10 h - 12h & 13h - 19h

1ère COURSE DE CAISSES À SAVON
Folklorique
DIMANCHE 21 avril 2024
CHÂTEAU-LANDON

Avec la Fabrik d'objets de
Dominique Perréard
artiste composite

à l'espace culturel
29 rue Jean Galland

Entrée libre - Kiosque à bonbons

2024

VISITES COMMENTÉES de la Cité MÉDIÉVALE

20 avril
4 mai
18 mai
1er juin
15 juin
29 juin
13 juillet
27 juillet
10 août
24 août
7 septembre

de 10h à 12h

Tarif : 6 €
RDV Office de Tourisme
Réservations 01 64 29 38 08

CHÂTEAU-LANDON

Village Caractère
Galland
B

Visite de la Cité médiévale

Organisée par l'Office de Tourisme

Réservations au 01 64 29 38 08

Tarif : 6 €



Randonnée de Printemps

Organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 28 avril 2024
Départ 9h au Parc de la Tabarderie

Le Centre National des Guides et Scouts d'Europe fête ses 40 ans !

Venez découvrir cette association au travers leurs activités :

**Le samedi 4 mai 2024
de 16h30 à 22h30**

- * Découvrir les techniques scouts
 - * Participer à la veillée spectacle
 - * Manger sur place en réservant selon le lien ci-dessous "inscription invités"
- Tarif : 10 euros

40 ans du Relais de Poste de Château-Landon
<https://www.scouts-europe.org/>

Venez fêter nos 40 ans de présence à Château-Landon !

Entrée libre
le 4 mai 2024 dès 16h30

Découverte des techniques scouts, veillée-spectacle, brocante

Restauration possible sur réservation
10€

Réservation via notre site internet
www.scouts-europe.org/40-ans-chateau-landon

Château-Landon
Comité de Jumelage

Venez, échangez et passez
une bonne soirée avec nos hôtes

Dîner Dansant à 19h au Foyer Rural de Château-Landon

45€

Le 11 Mai 2024

Réservation jusqu'au 22 Avril 2024
06 08 18 08 06
06 14 18 93 91

Dîner dansant

Organisé par le Comité de Jumelage
en présence de la délégation allemande de
Hirschhorn, notre ville jumelle

Samedi 11 mai 2024
Foyer rural

Tarif : 45 €

Réservations obligatoires avant le 22 avril
06 08 18 08 06 / 06 14 18 93 91

4ème rallye Touristique

Organisé par l'Office du Tourisme

25 mai 2024
Départ : Vaux sur Lunain

Inscription obligatoire
Au 01 60 55 07 38

Tarif :
* 7 € / pers (rallye)
* 15 € / pers (rallye avec barbecue)

SAMEDI 25 MAI 2024

de 9h à 18h

EN GÂTINAIS VAL-DE-LOING
4ème RALLYE TOURISTIQUE

Enigmes
Jeux
Départ de Vaux-sur-Lunain

Inscription obligatoire
7€ / pers : rallye
15€ / pers : rallye avec barbecue
01 60 55 07 38
tourisme@cgv177.fr

Gâtinais Val-de-Loing
Office du Tourisme
Bons plans de Montargis

<http://www.tourisme-gatinalisvaldeleioing.fr/infos-pratiques/agenda/>

Pour toujours plus d'infos, n'oubliez pas le site de la mairie : <http://chateau-landon.com/>
Pour obtenir les informations en direct, téléchargez l'application PanneauPocket sur votre téléphone portable : <https://panneaupocket.com/> (gratuit)
Compte instagram : [villedechateaulandon](https://www.instagram.com/villedechateaulandon)
Et le site de l'office du tourisme : tourisme.chateau-landon.com/
Une adresse mail est à votre disposition pour poser vos questions : communication.chateaulandon@gmail.com

Citoyennement Vôtre !!!